

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 3 juin 2013 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry, Messieurs Pierre Gosselin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Landry, Maire

Sont absents : Madame Line Émard, Messieurs Claude Maillé et André Surprenant.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

### *DÉPÔT d'une lettre de Madame Lise Berry concernant le 337, avenue Venise Ouest*

#### **9340-06-13 – Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Michel Vanier  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. – Retrait du point 4.2 – (P.I.I.A) 260 et 266 Avenue Venise Ouest

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **9341-06-13 – D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013.**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **9342-06-13 – Rapport de l'inspecteur**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 7 mai au 3 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **9343-06-13 – Adoption du règlement sur la sollicitation et le colportage**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU:

Que ce Conseil adopte le règlement 390-2013 intitulé « Règlement 390-2013 sur la sollicitation et le colportage ».

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

**RÈGLEMENT NO. 390-2013**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2013 SUR LA  
SOLLICITATION ET LE COLPORTAGE**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permet également à toute municipalité locale d'adopter tout règlement pour régir les activités économiques sur son territoire, dont la sollicitation et le colportage;

**ATTENDU QU'**à ces fins, le conseil désire adopter un règlement concernant la prohibition de la sollicitation et du colportage;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 avril 2013

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

PROPOSÉ PAR : M. Michel Vanier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI  
SUIT :**

**Article 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 – DÉFINITIONS**

Pour l'application du présent règlement, on comprend par :

- Colportage :** Sollicitation de porte à porte à des fins lucratives.
- Personne :** Personne morale ou physique, y compris une association et une société.
- Sollicitation :** Faire appel à quelqu'un pour vendre un bien ou un service, conclure un contrat ou amasser des dons
- Municipalité :** Municipalité de Venise-en-Québec.

**Article 3 – INTERDICTION**

Il est interdit à toute personne de faire de la sollicitation ou du colportage, à quelque fin que ce soit, sur le territoire de la Municipalité, à l'exception des personnes mentionnées à l'article 4 du présent règlement.

**Article 4 – CHAMPS D'APPLICATION**

Malgré ce qui précède, le présent règlement ne s'applique pas :

- a) aux personnes effectuant de la sollicitation pour contribution politique;
- b) aux livreurs de journaux;
- c) aux personnes effectuant de la sollicitation réalisée dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires;

#### **Article 5 – AUTORITÉ COMPÉTENTE**

L'inspecteur municipal constitue l'autorité compétente et, à ce titre, est chargé de l'application du présent règlement.

Il incombe à l'inspecteur municipal de faire respecter le présent règlement et d'émettre les constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

#### **Article 6 – CONSTAT D'INFRACTION**

Lorsqu'il y a contravention au présent règlement, l'autorité compétente est autorisée à délivrer un constat d'infraction.

#### **Article 7 – INFRACTION**

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 200\$ dans le cas d'une personne physique, et de 300\$ dans le cas d'une personne morale;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 400\$ dans le cas d'une personne physique, et de 600\$ dans le cas d'une personne morale;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 800\$ dans le cas d'une personne physique, et de 1 200\$ dans le cas d'une personne morale.

#### **Article 8 – ABROGATION**

Le présent règlement abroge toute disposition antérieure ayant le même objet contenue dans tout règlement municipal, incompatible ou contraire au présent règlement.

#### **Article 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À VENISE-EN-QUÉBEC ce 3 juin 2013

---

Jacques Landry, Maire

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

---

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

#### **RÈGLEMENT NO. 390-2013**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil dès le 6 juin 2013

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 6 juin 2013

---

Diane Bégin, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9344-06-13 – Don Fondation Cardio-Montérégienne**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 300\$ soit remis à FOCAM (Fondation Cardio-Montérégienne) comme contribution pour l'année 2013 pour le don d'un défibrillateur aux Premiers Répondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9345-06-13 – Renouvellement contrat Honeywell**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

D'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat d'entretien annuel avec la firme Honeywell pour le détecteur à la caserne d'incendie selon leur soumission du 24 mai 2013 au prix de 418,20\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9346-06-13- Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)666, avenue Missisquoi et 265, 14<sup>e</sup> Avenue Ouest**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires des immeubles suivants soumis à un P.I.I.A :

666 Avenue Missisquoi – remise en aluminium  
265, 14<sup>e</sup> Avenue Ouest – remplacement de la clôture existante

CONSIDÉRANT que les terrains sont soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**9347-06-13 – Clôture 391 Avenue Venise Ouest**

CONSIDÉRANT la résolution 8932-05-12 adoptée par le Conseil Municipal lors d'une réunion tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 relativement à une demande d'implantation d'une clôture;

CONSIDÉRANT que dans la résolution il était mentionné que la clôture devait être ajourée et qu'un aménagement paysager y soit ajouté afin de conserver l'aspect champêtre;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil considèrent que l'installation de lattes devrait être autorisée;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le propriétaire du 391 Avenue Venise Ouest à installer des lattes en vinyle brun tel que leur demande initiale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9348-06-13- Entente terrains de camping- tests d'eau**

CONSIDÉRANT une demande reçue du propriétaire d'un terrain de camping relativement à l'échantillonnage de l'eau potable requis par le Ministère de l'Environnement ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le prélèvement par un employé municipal accrédité des échantillons d'eau potable sur les terrains de camping qui le désirent. La Municipalité facturera les propriétaires de terrains de camping un montant de 35\$/prise d'échantillon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9349-06-13- Autorisation prêt- terrain quai municipal Chenail roule pour l'espoir**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'autoriser le groupe Chenail Roule pour l'Espoir à installer le 6 juillet prochain 2 tentes au quai municipal afin d'accueillir leurs bénévoles dans le cadre de leur activité de vélo dont les fonds seront remis à la Fondation des Gouverneurs de l'espoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9350-06-13- Achat filet terrain de balle**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'installation d'un filet protecteur au terrain de balle. Qu'un budget au montant de 758.63\$ plus taxes soit alloué à cette fin tel que le prix fournit par Court-1 Sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9351-06-13- Publicité BOOM FM- CCLACC**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil contribue pour un montant de 500\$ en collaboration avec CCLACC dans une publicité sur BOOM FM pour annoncer le circuit cycliste du Lac Champlain et par le fait même à venir visiter notre belle Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9352-06-13- Prêt terrain parc Jameson et quai municipal**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise Tourisme St-Jean-sur-Richelieu à installer leur kiosque mobile au Parc Jameson les 1<sup>er</sup> juillet, 13 juillet et 16 août prochains et également au quai municipal le 27 juillet et 12 août 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9353-06-13- Engagement coordonnatrice et moniteur (trice) camp de jour**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de Mme Marie-Eve Voyer à titre de coordonnatrice de camp de jour au taux de 14\$/heure. Également à l'engagement de Mme Danielle Campeau au taux de 12\$/heure, Mme Cynthia Bonneville au taux de 11\$/heure et M. Israël Mercier Arguin au taux de 10,15\$/heure en tant que moniteur et monitrices du camp de jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9354-06-13- Prêt autobus - 13 et 14 juin**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise M. Luc Boissé à utiliser l'autobus les 13 et 14 juin prochains. Le réservoir d'essence devant être rempli lors du retour de l'autobus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9355-06-13- Entretien ménager Chalet Parc Jameson**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil étende le contrat d'entretien ménager avec Mme Lana Bordo afin d'y ajouter le chalet du Parc Jameson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9356-06-13- Prêt but de soccer**

CONSIDÉRANT les ententes intermunicipales en matière de loisir;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède des buts de soccer qui sont non utilisés;

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte de prêter les buts de soccer à la Municipalité de St-Georges-de-Clarenceville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9357-06-13- Permis d'alcool – S.I.T.E- spectacles**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. du Lac Champlain pour leur activité intitulé « Spectacles » les samedis 29 juin, 13 et 27 juillet et 17 et 31 août 2013 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9358-06-13- Nivelage et abat-poussières**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 7 000\$ soit accordé pour niveler et étendre de l'abat-poussières sur les chemins de gravier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9359-06-13- Entente disposition matériel**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 2 000\$ plus taxes soit alloué pour la saison 2013 pour la disposition du matériel décomposable naturel (algues, branches, etc.) avec Excavation Jacques Gagné Inc. payable en 2 versements égaux de 1 000\$ le 30 juin 2013 et le 15 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9360-06-13- Panneaux de signalisation arrêt- 41<sup>e</sup> rue Est et Avenue Désourdy**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt au coin de la 41<sup>e</sup> rue Est et de l'Avenue Désourdy afin de réduire la vitesse des véhicules qui y circulent

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9361-06-13- Installation de tourbe- quai municipal et Parc Jameson**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 2 000\$ soit alloué pour installer de la tourbe au quai municipal et au Parc Jameson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9362-06-13- Horaire bureau Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT l'absence d'une de nos employés de bureau;

Proposé par : M. Jacque Landry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés les mercredis pour une période indéterminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9363-06-13- Engagement secrétaire

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'entériner l'engagement de Mme Diane Carnegie au poste de secrétaire en remplacement de Mme Claudie Racine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9364-06-13- Maire-suppléant

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Que M. André Surprenant soit nommé comme maire-suppléant pour une période de 3 mois soit jusqu'au 9 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9365-06-13- Remerciement maire-suppléant sortant

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à Mme Micheline Aubry pour son mandat en tant que maire-suppléant sortant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9366-06-13- Comptes du mois

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 155,794.48\$ le tout tel que ci-après listé.

# chèque	Nom du Fournisseur	Description	Montant
L1300026	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	7 865,40 \$
L1300027	S.Q.A.E. A/S SERVICE FINANCES	FINANCEMENT	4 668,78 \$
L1300028	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	SERVICE INCENDIE	134,27 \$
L1300029	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCE COLLECTIVE	1 421,32 \$
L1300030	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONE	340,24 \$
L1300031	TÉLUS	CELLULAIRE	228,93 \$
L1300032	XITTEL INC.	INTERNET	535,11 \$
C1300265	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART	19 668,00 \$
C1300266	MUNICIPALITÉ SAINT-SÉBASTIEN	ENTRAIDE	99,77 \$



C1300267	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRES PROFESSIONNELS	11 784,94 \$
C1300268	ROYAL PYROTECHNIE INC.	FEU D'ARTIFICE	2 898,50 \$
C1300269	T.C.A.	COTISATIONS SYNDICALES DÉPÔT ET PROP.	199,07 \$
C1300270	MINISTRE DES FINANCES	CONTOURNEMENT ST.POMPAGE DÉPÔT ET PROP.	6 440,00 \$
C1300271	MINISTRE DES FINANCES	CONTOURNEMENT ST.POMPAGE	1 260,00 \$
C1300272	AUBRY, MICHELINE	C.C.U. ET ACHATS P. JAMESON	284,22 \$
C1300273	LES ALARMES PERFECTION	BATTERIES	124,07 \$
C1300274	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	MATÉRIAUX QUAI MUNICIPAL	7 418,77 \$
C1300275	B. FRÉGEAU & FILS INC.	NIVELAGE GRAVIER	1 046,27 \$
C1300276	BABYTEL	TÉLÉPHONE	9,55 \$
C1300277	BBD - ÉVALUATEURS AGRÉÉS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	991,66 \$
C1300278	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	669,75 \$
C1300279	BPR INFRASTRUCTURE INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	3 685,74 \$
C1300280	BOUTHOT GÉRARD	C.C.U. 6 ET 27 MAI	70,00 \$
C1300281	CHOINIÈRE & MORIN INC. CENTRE HI-FI GROUPE SELECT	SEL 2012-2013	4 024,13 \$
C1300282	ST-JEAN	CHALET PARC JAMESON	277,08 \$
C1300283	DUFOUR SOPHIE	INTERMUNICIPAL	220,00 \$
C1300284	EMARD, LINE	C.C.U. 6 ET 27 MAI	70,00 \$
C1300285	ENVIRONEX	ÉCHANTILLON D'EAU	171,53 \$
C1300286	F.Q.M.	POSTE	11,37 \$
C1300287	FLEURY ROBERT	C.C.U. 6 ET 27 MAI	70,00 \$
C1300288	FERME BELLEMANA	DÉNEIGEMENT	5 518,80 \$
C1300289	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	RÉPARATION AMBULANCE	255,46 \$
C1300290	GRAYMONT (QC) INC.	MATÉRIAUX	297,48 \$
C1300291	GAGNON MARYLINE	REMB. ACTIVITÉS SPORTIVES	93,75 \$
C1300292	GIRARD JULIEN	DISTRIBUTION AVIS PUBLIC	40,00 \$
C1300293	INNOTEX	PREMIERS RÉPONDANTS	40,07 \$
C1300294	J. GAGNÉ EXCAVATION	TRAVAUX	3 706,85 \$
C1300295	J.L.M. INC	BALAYAGE DE RUES	1 103,76 \$
C1300296	JAVEL JACQUES CARTIER ENR JOHANNE BOUTHILLIER	MATÉRIEL ENTRETIEN MÉNAGER LAVAGE VITRES - H-de-V et GARAGE MUNICIPAL	761,59 \$
C1300297	ENTRETIEN		85,00 \$
C1300298	JOHN MEUNIER INC.	CHLORE	298,93 \$
C1300299	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS LES GÉANTS DU COUVRE- PLANCHER INC.	ABONNEMENT	191,55 \$
C1300300	LES UNIFORMES W.	PARC JAMESON	2 633,56 \$
C1300301	GRADINGER/UNIPLUS	SERVICE D'INCENDIE MATÉRIAUX QUAI, VOIRIE ET MARINA	121,82 \$
C1300302	L'HOMME ET FILS ENR		1 630,20 \$
C1300303	LYMBURNER YVES	C.C.U. 6 ET 27 MAI	70,00 \$
C1300304	LADOUCEUR MICHEL	C.C.U. 6 MAI	35,00 \$
C1300305	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	FORMATION SERV. INCENDIE	462,04 \$
C1300306	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE INDICATEURS BORNES- FONTAINE	130,51 \$
C1300307	MARTECH INC.		3 119,85 \$
C1300308	MARTYNE MÉTRAS LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.	DISTRIBUTION AVIS PUBLIC	120,00 \$
C1300309		HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 162,78 \$
C1300310	MARTIN STÉPHANIE	REMB. FRAIS P.R.	50,00 \$
C1300311	NUEVONET.COM	PARC JAMESON	2 677,24 \$
C1300312	PAPETERIE COWANSVILLE	PAPETERIE	390,80 \$
C1300313	PATRICK SAURIOL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	453,60 \$
C1300314	PHARMACIE VIAU & OUIMET	PRODUITS P.R.	228,17 \$
C1300315	PITNEY BOWES	FRAIS LOCATION TIMBREUSE	308,78 \$
C1300316	POSTES CANADA CORPORATION	FRAIS DE POSTE	1 061,10 \$
C1300317	PREVIMED INC	REMPLISSAGE OXYGÈNE	15,00 \$
C1300318	CHÈQUE ANNULÉ		0,00 \$
C1300319	RELIANCE PROTECTRON INC.	CONTRAT SYSTÈME ALARME	956,82 \$
C1300320	SUPER SOIR	ESSENCE VOIRIE, S.I.	480,52 \$
C1300321	SOTAR	HONORAIRES PROFESSIONNELS	543,26 \$
C1300322	SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL	HONORAIRES PROFESSIONNELS	287,44 \$
C1300323	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	RECHARGE CYLINDRES	299,25 \$
C1300324	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	TOILETTES	321,93 \$
C1300325	TROTTIER, PIERRE	C.C.U. 6 ET 27 MAI	70,00 \$
C1300326	THERRIEN COUTURE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	7 581,43 \$

C1300327	VILLE DE BEDFORD	HONORAIRES PRÉVENTIONNISTE	919,80 \$
C1300328	VOYER MARIE-ÈVE	REMB. MATÉRIEL CAMP DE JOUR	42,49 \$
C1300329	CLAUDE FRANÇOIS PHÉNIX & FILS	CHALET PARC JAMESON PAYSAGEMENT CHALET PARC	6 973,81 \$
C1300334	PAYSAGEMENT JASMEL INC.	JAMESON	6 139,67 \$
		SOUS-TOTAL	128 368,58 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS ET CONSEILLERS	27 425, 90 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>155 794,48 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9367-06-13 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 3 juin 2013 soit levée à 21h05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal